

PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le 12 octobre à 10h00, le bureau du Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados, légalement convoqué le 6 octobre 2009, s'est réuni au siège du SIGAZ, sous la présidence de M. Jacques LE CARPENTIER.

<u>Nombre de membres</u> en exercice : <input type="text" value="12"/> présents : <input type="text" value="9"/> pouvoirs : <input type="text" value="0"/>	<u>Etaient présents</u> : MM. Jacques LE CARPENTIER, Xavier PICHON, Gérard DUMAINE, Guy BIZET, Michel CENARD, Roger ENTFELLNER, Mme Viviane FOLLEZOU, MM. Yves GAUQUELIN et Gérard LAMOTTE. <u>Etaient excusés</u> : MM. Ghislain HARDY, Christian PIELOT et Michel PONDAVEN. <u>Pouvoir</u> : néant.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secrétaire de séance : M. Gérard LAMOTTE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient également présents :

M. Jean-Louis LECLERC, Directeur Général ; M. Stéphane LEBARBIER, Directeur du département Concessions; Mlle Sandrine MARIE, Responsable Communication, Mme Méлина MARCHYSIN, Responsable Administration Générale ; Mlle Elise LAURENT, Assemblées.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 8 juin 2009
- 2 - Actualités :
 - Compte-rendu des délégations
 - Bilan du congrès triennal de la FNCCR à Annecy
 - Point financier
 - Echéancier
- 3 - Suivi des concessions :
 - Premiers bilans des missions de contrôles auprès des concessionnaires Antargaz, GrDF et Primagaz
 - Visite du centre de formation du SDIS à Vaudry
- 4 - Développement des réseaux :
 - Etat d'avancement des délégations du service public du gaz 2005 et 2007
 - Bilan des réunions publiques de la délégations du service public du gaz 2008 et premiers retours
 - Desserte de nouvelles communes
- 5 - Communication : nouvelle conception graphique

Sur proposition du Président, le bureau syndical accepte l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : nomination des représentants du SIGAZ à la commission permanente de conciliation dans le cadre des cahiers des charges de concession Antargaz et Primagaz.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 8 JUIN 2009

Aucune observation n'ayant été formulée sur le procès-verbal du bureau syndical du 8 juin 2009 transmis préalablement aux membres, le bureau syndical l'approuve à l'unanimité.

2 - ACTUALITES

1) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Par délibération du 13 mai 2008, le comité syndical a donné délégation au Président jusqu'à 20 000 € HT pour négocier et signer les conventions et contrats liés aux activités du SIGAZ. M. Jacques LE CARPENTIER rend compte de la délégation qu'il a reçue.

La liste des dépenses effectuées au titre des délégations depuis la précédente réunion a été remise aux membres du bureau préalablement à la réunion :

OBJET	FOURNISSEUR / TIERS	OBJET DE LA DEPENSE	DATE DU MANDAT	MONTANT HT
Versement à d'autres organismes	SDEC ENERGIE	PARTICIPATION SIGAZ AU SDEC - 1ER ACOMPTE 2009	09/06/2009	8 032,75
		SOLDE PARTICIPATION SIGAZ AU SDEC 2009	01/10/2009	22 687,51
Catalogues et imprimés	AGENCE BINGO	MODERNISATION LOGO + BANNER + AUTRES	28/09/2009	1 780,00
			01/10/2009	940,00
	COPYCAEN	HABILLAGE STAND EXPO	01/10/2009	76,00
		RELIURE NOTARIALE CONCESSION GAZ	29/07/2009	40,00
LNG IMPRIMERIE	TETES DE LETTRE + CARTES DE VISITE	19/08/2009	892,00	
Cotisations organismes	FNCCR	COTISATION 2009	28/05/2009	967,87
		SOLDE COTISATION 2009	29/07/2009	226,48
				27 609,86

Le bureau syndical prend acte de cette communication et fait part de sa satisfaction quant aux différentes propositions de fournitures et prestations présentées.

2) BILAN DU CONGRES TRIENNAL DE LA FNCCR A ANNECY

Le 34ème congrès de la FNCCR s'est déroulé à Annecy, du 21 au 25 septembre dernier et avait pour thème central du congrès : « Quelles solidarités territoriales face à la crise économique et écologique ».

La délégation du SIGAZ Calvados était composée de M. Jacques LE CARPENTIER, sollicité par la FNCCR pour intervenir sur l'évolution des concessions de gaz et de M. Gérard DUMAINE.

Tous les deux soulignent la qualité des débats lors des ateliers :

- Sécurisation des réseaux face aux risques climatiques, où en est-on ?
- Service public et développement international, quels arbitrages ?
- Péréquation tarifaire, financement des réseaux, solidarité nationale
- Le consommateur d'énergie seul face aux fournisseurs ?
- Electricité : raccordements, branchements, extensions, renforcements, qui paye (pour) quoi aujourd'hui ?
- Energie et acceptabilité sociale
- Photovoltaïque : le soleil a-t-il rendez-vous avec la lune ?
- Réforme de l'Etat et des collectivités : quels territoires pour les grandes intercommunalités de services publics ?
- Du centralisme industriel à la décentralisation énergétique : vers des réseaux et compteurs intelligents ?
- La mise en commun de moyens au service de l'efficacité énergétique
- Télécommunications électroniques : Contrôler le service public des télécommunications
- Valorisation des déchets : Maîtriser les volumes de déchets par une facturation incitative ou dissuasive, et par le tri et le recyclage
- L'évolution des concessions d'électricité et de gaz
- Entreprises locales de distribution d'énergie : quel statut et quelle taille en régime de concurrence ?
- Télécommunications électroniques : Réseaux de fibre optique, très haut débit, zones blanches, grises et gris clair
- Valorisation des déchets : Valorisation de la biomasse, de nouvelles perspectives ?

Les représentants de GRDF dont Mme Laurence HEZARD, Directeur Général, ont participé à nombre d'exposés. M. Jacques LE CARPENTIER regrette qu'ils ne se soient pas plus exprimés sur la péréquation tarifaire et le calcul du B/I pour une délégation de service public.

M. Stéphane LEBARBIER informe le bureau de l'objectif affiché de la société Totalgaz à s'engager désormais dans les procédures de délégation.

M. Jean-Louis LECLERC souligne la difficulté de s'imposer sur le marché du gaz pour une société qui est à la fois fournisseur et distributeur.

Le développement du marché est conditionné notamment par les investissements sur le réseau de transport.

Enfin, M. Jacques LE CARPENTIER remercie les services de la direction du SDEC Energie pour l'organisation logistique du déplacement et de l'hébergement.

Le bureau syndical prend acte de cette communication.

3) POINT FINANCIER

A la demande du Président, M. Jean-Louis LECLERC présente au bureau syndical l'état des recettes et des dépenses du SIGAZ au 1^{er} octobre 2009 dans la perspective des orientations budgétaires 2010.

Ce bilan devrait être tenu au terme de l'exercice budgétaire 2009 sauf imprévu et petites dépenses courantes.

Ainsi, l'excédent de fonctionnement dégagé serait d'environ 27 211,34 €.

De même en recettes de fonctionnement, l'excédent serait de 4 649,65 €.

Aucune dépense ne sera effectuée en 2009 en investissement puisque la mise à jour du site internet du SIGAZ sera réalisée en 2010.

Mme Viviane FOLLEZOU demande des précisions quant à la réaction des communes à l'augmentation du montant des cotisations.

M. Jean-Louis LECLERC précise que les adhérents ont appréhendé la situation financière du SIGAZ avec discernement au vu du rôle du SIGAZ en tant qu'autorité concédante, organisatrice du service de distribution publique de gaz. Seules deux communes ont souhaité de plus amples explications.

Le bureau syndical prend acte de cette communication.

→ **annexe 1**

4) ECHEANCIER

COMMISSION CONCESSION	M. PICHON MM. ENTFELLNER, GAUQUELIN, LAMOTTE, PIELOT et PONDAVEN	Jeudi 22 octobre à 8h30
MISE EN GAZ NOYERS-BOCAGE	Les membres du bureau	Jeudi 29 Octobre à 16h00
BUREAU SYNDICAL	Les membres du bureau	Lundi 30 novembre A 10h00
COMITE SYNDICAL	Les membres du comité	Mardi 15 décembre à 17h30 à Dozulé Espace Culturel Fernand Seigneurie
BUREAU SYNDICAL	Les membres du bureau	Lundi 18 janvier A 10h00
COMITE SYNDICAL	Les membres du comité	Lundi 8 février Lieu à définir

Le bureau syndical prend acte de cette communication.

3 – SUIVI DES CONCESSIONS

A - PREMIERS BILANS DES MISSIONS DE CONTROLES AUPRES DES CONCESSIONNAIRES ANTARGAZ, GRDF ET PRIMAGAZ

M. Xavier PICHON, Vice-Président chargé du suivi des concessions, informe le bureau des premiers bilans des missions de contrôle effectuées auprès des trois concessionnaires, suite à la remise par chacun de leur compte-rendu d'activité.

Les parties suivantes ont été développées :

- les usagers,
- les ouvrages de la concession,
- les travaux,
- la qualité de fourniture et la sécurité,
- le contrôle au quotidien,
- l'analyse comptable et financière.

ANTARGAZ :

- Bilan de la partie usagers
 - Point à améliorer :
 - La fiabilisation du système de facturation.
 - Avant toute modification tarifaire, une information au préalable devra être délivrée aux usagers.
 - Un engagement au Fonds de Solidarité Energie serait à concrétiser.
- Bilan de la partie des ouvrages de la concession
 - Points en attente : Finalisation entre Antargaz et le SIGAZ de la convention pour l'échange cartographique sous format informatique.
- Bilan de la partie qualité de fourniture et sécurité
 - Points en attente
 - Antargaz doit organiser une sensibilisation à destination des entreprises susceptibles de travailler aux abords des réseaux de gaz.
 - Informer au préalable les communes et le SIGAZ des dates prévisionnelles de la visite de surveillance des réseaux.
 - Développer les mesures en continu et à distance de la pression de tous les sites de stockages.

GRDF :

- Bilan de la partie usagers
 - Points à améliorer : Mettre en place une démarche commerciale de proximité pour les raccordements des réseaux de premiers établissements des DSP 2005 et 2007 (constat déjà formulé en 2008).
 - Point en attente : Enrayer la diminution du nombre d'usagers raccordés au réseau pour le contrat de concession de 1997.
- Bilan de la partie les ouvrages de la concession
 - Points à améliorer : Concession 1997 : augmenter le développement du linéaire de réseau (inférieur à 1% depuis 2 ans).
 - Points en attente :
 - Diminuer le linéaire de réseau dont l'âge dépasse les 40 ans.
 - Mettre en place une convention pour l'échange cartographique sous format informatique entre GrDF et le SIGAZ
- Bilan de la partie travaux
 - Points à améliorer :
 - Ramener le linéaire de réseau par branchement dans le cas de B/I rentable à 35 m conformément au cahier des charges (le linéaire moyen constaté est de 25m).
 - Fournir un programme prévisionnel de renouvellement pour 2009.
- Bilan de la partie qualité de fourniture et sécurité
 - Points en attente : 80% des incidents sont localisés sur les branchements.

- Bilan de la partie comptable
 - Points à améliorer :
 - Fournir un compte d'exploitation détaillé à la maille de la concession.
 - Perte d'information par commune des valeurs brutes des conduites moyenne pression et basse pression.
 - Pour les DSP, fournir le droit du concédant conformément au cahier des charges des concessions.
 - Points en attente : Modifier les données comptables pour être en concordance avec le fichier technique.

M. Xavier PICHON propose au bureau de lister tous les manquements aux cahiers des charges.

M. Jean-Louis LECLERC ajoute qu'il serait nécessaire de réaliser une étude spécifique sur la comptabilité des concessions.

PRIMAGAZ :

- Bilan de la partie usagers
 - Points en attente : Il est demandé au concessionnaire d'avoir des fichiers identiques d'une année sur l'autre, permettant une comparaison aisée par rapport aux années précédentes.
 - Points à améliorer :
 - Une plus grande rigueur est demandée au concessionnaire dans le cadre de la facturation.
 - Atteindre un meilleur taux de consommateurs par rapport au nombre de branchements réalisés
- Bilan de la partie ouvrages de la concession
 - Points en attente :
 - Finalisation entre Primagaz et le SIGAZ de la convention pour l'échange cartographique sous format informatique.
 - L'inventaire des dispositifs de comptage n'a pas été fourni (contrairement à 2007).
 - Points à améliorer : Fiabiliser les fichiers informatiques permettant un suivi d'année en année des ouvrages de la concession.
- Bilan de la partie qualité de fourniture et sécurité
 - Point en attente : Distribution au SDIS et aux communes des plans synoptiques du réseau et des rues desservies.
- Bilan de la partie comptabilité
 - Points à améliorer :
 - Fournir le droit du concédant conformément au cahier des charges des concessions.
 - Primagaz ne respecte pas la durée de vie comptable des ouvrages stipulés dans les cahiers des charges des concessions.
 - Points en attente :
 - Respecter les imputations comptables des ouvrages dans les comptes de la concession (réseau et stockage).
 - Réduire les différences de linéaires entre les fichiers comptables et techniques par la facturation des ouvrages réellement posés et non des ouvrages prévus dans les devis.

Il précise que les rapports de contrôle seront étudiés par la commission le 22 octobre avant d'être présentés au bureau du 30 novembre puis devant le comité du 15 décembre et diffusés aux adhérents.

Le bureau syndical prend acte de cette communication.

B - VISITE DU CENTRE DE FORMATION DU SDIS A VAUDRY

Sous l'impulsion du SIGAZ, les concessionnaires ont conclu des conventions avec le SDIS pour mieux préciser les conditions d'intervention des services de secours sur les communes desservies.

M. Stéphane LEBARBIER précise que le SDIS a proposé d'accueillir un groupe de représentants du SIGAZ pour leur faire découvrir le centre de formation situé à Vaudry. Une date sera proposée au prochain bureau syndical.

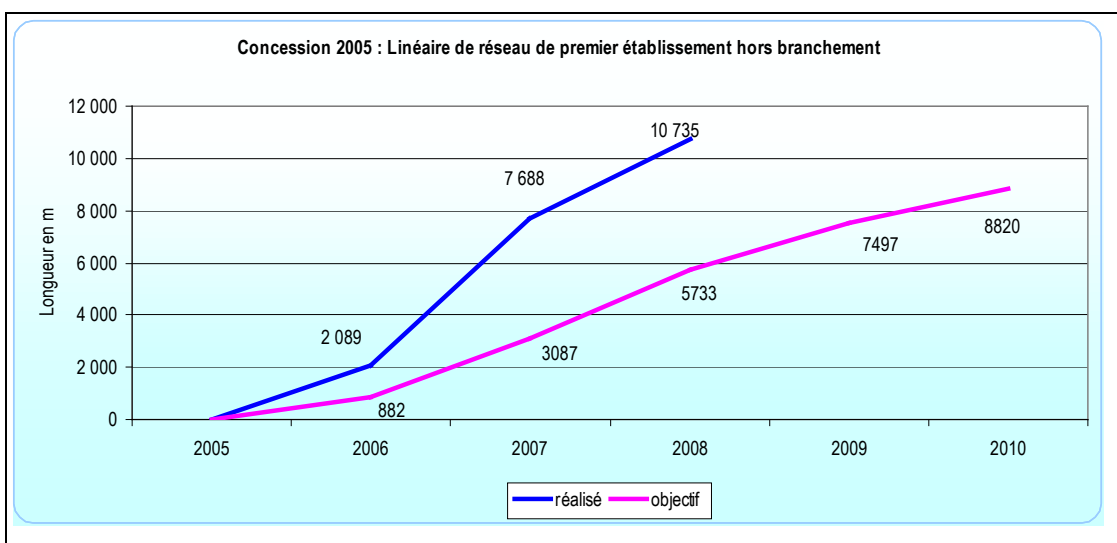
4 - DEVELOPPEMENT DES RESEAUX

A - BILAN DES DELEGATIONS DU SERVICE PUBLIC DU GAZ 2005 ET 2007

Conclues en 2005 et 2007, les deux premières délégations de service public de distribution de gaz poursuivent leur développement.

Le linéaire des ouvrages réalisés est un indicateur important dans l'analyse de ce développement.

ANTARGAZ :

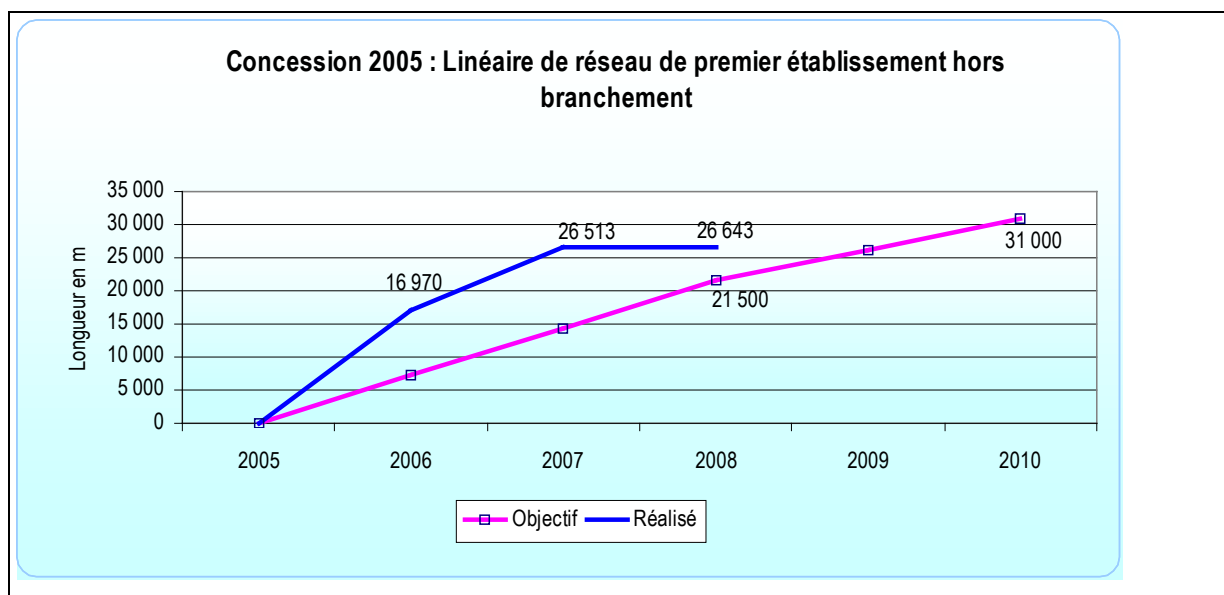


L'état d'avancement est satisfaisant par rapport aux engagements de linéaire du cahier des charges.

Au 31 décembre 2008, seule la commune de Dozulé n'a pas eu de travaux compte tenu des projets de coordination de travaux programmés courant 2009.

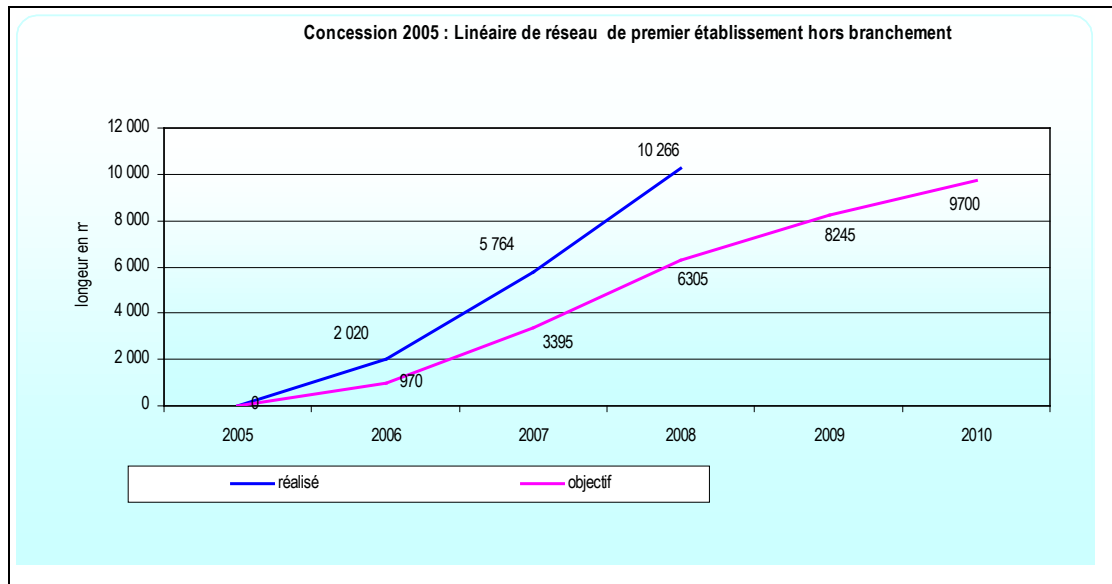
M. Stéphane LEBARBIER souligne la démarche commerciale active d'Antargaz.

GRDF :



GRDF a effectué les travaux en anticipant les échéances inscrits au cahier des charges, mais sans accompagner de démarches commerciales adaptées. Par conséquent, les demandes de branchement sont peu nombreuses.

PRIMAGAZ :



PRIMAGAZ a réalisé un linéaire au-delà des objectifs contractuels.

Le bureau syndical prend acte de cette communication.

B - BILAN DES REUNIONS PUBLIQUES DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU GAZ 2008 ET PREMIERS RETOURS

La desserte en gaz des communes de Cricqueboeuf, Grainville-sur-Odon, Mondrainville et Villons-les-Buissons a été attribuée au concessionnaire Antargaz

Les quatre communes ont été rencontrées afin d'arrêter le tracé du réseau et la planification des travaux. Priorité a été donnée à la commune de Cricqueboeuf, vu le commencement des travaux de construction du complexe hospitalier où le mode de chauffage et de production d'eau chaude de ces bâtiments est le gaz.

Les travaux d'acheminement ont été réalisés en coordination avec un effacement des réseaux d'éclairage et des travaux d'assainissement.

M. Stéphane LEBARBIER souligne la réactivité des entreprises et d'Antargaz, pour mener à bien les travaux dans le délai imparti relativement court.

Le fournisseur de gaz retenu au terme de négociation est Altergaz.

Les 4 réunions publiques viennent de s'achever et se déroulées dans d'excellentes conditions. Antargaz s'est attaché à informer les usagers en expliquant avec pédagogie le rôle du distributeur et du fournisseur.

Les démarches commerciales pour les usages domestiques sont en cours jusqu'à la fin de l'année. Les résultats permettront d'élaborer les tracés de premier établissement pour des premières mises en service pour l'hiver 2010-2011.

Sur les 180 usagers potentiels à Cricqueboeuf, 18 branchements ont déjà été demandés.

Le bureau syndical prend acte de cette communication.

C – DESSERTE DES NOUVELLES COMMUNES

M. Jacques LECARPENTIER rappelle que 15 des 103 communes adhérentes restent en attente de desserte, dont notamment la commune de Nonant et sa zone d'activités en cours d'aménagement.

Ces 15 communes sont les suivantes :

ABLON	NONANT
AMAYE SUR ORNE	PUTOT EN AUGE
AMBLIE	ST AIGNAN DE CRAMESNIL
BARON SUR ODON	ST GERMAIN LE VASSON
BENY SUR MER	ST MARTIN DE MAILLOC
GONNEVILLE EN AUGE	TILLY LA CAMPAGNE
GOUVIX	VIEUX
MISSY	

Or, la procédure de mise en concurrence inhérente à une nouvelle délégation de service public, nécessite des moyens humains dont le SIGAZ ne dispose pas actuellement.

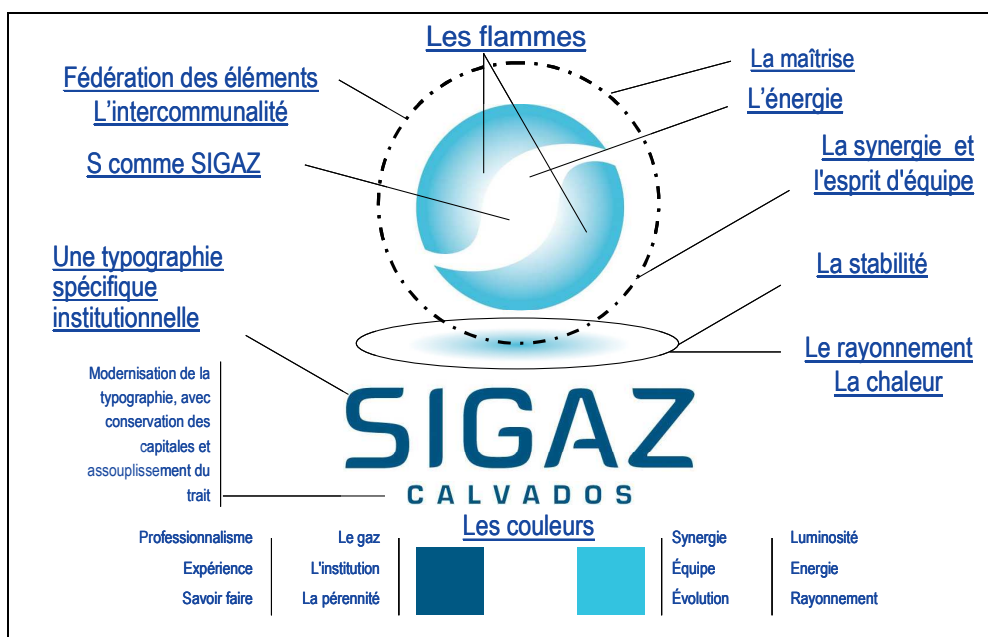
En effet, le suivi des travaux des trois premières délégations porte sur 32 communes, ce qui mobilise les services techniques mis à disposition par le SDEC Energie.

M. Xavier PICHON estime trop conséquent le lancement d'une procédure uniquement pour la zone d'activités de Nonant.

Le bureau syndical acte de la nécessité d'évoquer cette situation lors de la prochaine réunion afin de soumettre un positionnement au comité syndical.

5 – Communication : nouvelle conception graphique

En début d'année, le comité syndical a acté de la nécessité d'une évolution de la charte graphique à décliner pour les adhérents, et ainsi disposer d'outils plus adaptés (plaquette, site internet, ..) et a ainsi adopté la nouvelle image du SIGAZ.



Mlle Sandrine MARIE présente au bureau les différents supports de communication qui ont été déclinés à partir de cette nouvelle image : Plaquette institutionnelle, Rapport d'activités 2008, Cartes de correspondance.

Les membres du bureau font part de leur satisfaction.

M. Xavier PICHON souligne l'originalité du logo qui correspond aux missions du SIGAZ. Il suggère d'y associer une nouvelle dénomination pour le journal d'information « SIGAZETTE ».

Mlle Sandrine MARIE propose au bureau syndical de présenter au prochain bureau une maquette, qui pourrait être diffusée à l'occasion des vœux de la nouvelle année.

Le bureau syndical prend acte de cette communication.

– QUESTION DIVERSE : nomination des représentants du SIGAZ à la commission permanente de conciliation dans le cadre des cahiers des charges de concession Antargaz et Primagaz

- Commission permanente de conciliation SIGAZ / Primagaz

Les cahiers des charges de concession, conclu entre le SIGAZ et Primagaz en 2005 et 2007 disposent que « ...l'autorité concédante et le concessionnaire mettront en place une commission permanente de conciliation composée paritairement de deux représentants de l'autorité concédante et de deux représentants du concessionnaire(...) Elle sera présidée par un des représentants de l'autorité concédante, qui bénéficie d'une voix prépondérante en cas d'égalité ...» (article 32.1 du cahier des charges de 2005 et article 34.1 du cahier des charges de 2007).

Outre la présidence de cette commission, le Président propose au bureau syndical M. Xavier PICHON, Vice-Président chargé du suivi des concessions, et en suppléant, M. Gérard DUMAINE, Vice-Président chargé des relations avec les adhérents, pour siéger au sein de cette instance.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité, décide de désigner comme membre de la commission permanente de conciliation SIGAZ / Primagaz M. Xavier PICHON, Vice-Président chargé du suivi des concessions, et en suppléant, M. Gérard DUMAINE, Vice-Président chargé des relations avec les adhérents.

- Commission permanente de conciliation SIGAZ / Antargaz

Les cahiers des charges de concession, conclu entre le SIGAZ et Antargaz en 2005, 2007 et 2008 disposent que « ...l'autorité concédante et le concessionnaire mettront en place une commission permanente de conciliation composée paritairement de deux représentants de l'autorité concédante et de deux représentants du concessionnaire(...) Elle sera présidée par un des représentants de l'autorité concédante, qui bénéficie d'une voix prépondérante en cas d'égalité ...» (article 43.1 du cahier des charges de 2005, article 42 du cahier des charges de 2007 et article 46 du cahier des charges de 2008).

Outre la présidence de cette commission, le Président propose au bureau syndical M. Xavier PICHON, Vice-Président chargé du suivi des concessions, et en suppléant, M. Gérard DUMAINE, Vice-Président chargé des relations avec les adhérents, pour siéger au sein de cette instance.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité, décide de désigner comme membre de la commission permanente de conciliation SIGAZ / Antargaz M. Xavier PICHON, Vice-Président chargé du suivi des concessions, et en suppléant, M. Gérard DUMAINE, Vice-Président chargé des relations avec les adhérents.

Le Président lève la séance à 11 H 45.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

M. Jacques LE CARPENTIER

M. Gérard LAMOTTE.